

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN444

AMENDEMENT

présenté par

Mme Catherine Hervieu, M. Damien Girard, Mme Chatelain, M. Amirshahi, Mme Arrighi,
Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier,
Mme Garin, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry
et Mme Voynet

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi la douzième ligne du tableau de l'alinéa 52,

1° À la troisième colonne, substituer à la distance :

« 300 m »

la distance :

« 1000 m ».

2° À la quatrième colonne, substituer à la distance :

« 2500 m »,

la distance :

« 3000 m ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme SYFRALL vise à doter les forces d'un système permettant le franchissement de coupures humides lorsque les infrastructures existantes sont inutilisables ou inexistantes.

Il est incrémental. Le premier incrément doit permettre de reconstituer la capacité de franchissement sur pont flottant, au service de la mobilité de l'arrière et de la logistique. La LPM prévoit 8 portières, soit 300 mètres, d'ici 2030, et 2 500 mètres non-inscrits à ce jour dans les programmes. Le système sera de classe OTAN MLC (Military Load Classification) 85C, c'est-à-dire permettant le franchissement de véhicules pour 100 roues ou 85 chenilles.

Mais la cible demeure inchangée dans l'actualisation : 8 portières en version F3, soit 300 mètres, à l'horizon 2030, et 2 500 mètres à l'horizon 2035. Or, le rapport d'information sur l'arme du génie, n° 2467, du 11 février 2026 a souligné l'importance de remonter en puissance rapidement sur ce segment pour permettre le franchissement du char Leclerc. La cible 2030 de 300 mètres est trop faible, correspondant à la capacité actuelle de pont flottant en version F2.

Le présent amendement vise à assurer que l'armée de Terre dispose des capacités opérationnelles nécessaires en cas de conflit de haute intensité.